

# RÉUNION DE HAUT NIVEAU DES NATIONS UNIES SUR LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE EN 2019



## CIBLES, ENGAGEMENTS ET ACTIONS CLÉS

En septembre 2019, les dirigeants du monde entier ont adopté **la déclaration politique** portant sur la santé la plus ambitieuse et exhaustive de l'histoire lors de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle (CSU).

Nous avons tous un rôle fondamental à jouer pour faire en sorte que les dirigeants soient tenus responsables de leurs promesses et qu'ils passent de la parole aux actes. La première étape est de connaître exactement les engagements pris par les dirigeants lors de la Réunion de haut niveau des Nations Unies.

Le présent document résume les cibles, les engagements et les mesures de suivi clés contenus dans la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau des Nations Unies en 2019, en lien avec **les demandes clés** du Mouvement pour la CSU. Celui-ci a été mis à jour à la lumière de la crise du COVID-19, qui met en évidence l'importance des Demandes clés à la fois pour la CSU et la préparation aux **situations d'urgence sanitaire**, et les engagements spécifiques en matière de préparation aux situations d'urgence sanitaire de la déclaration politique.

En associant ainsi les demandes clés et les engagements pris dans la Déclaration politique, ce document donne un aperçu des activités stratégiques de plaidoyer auprès des différentes parties prenantes et de responsabilisation de ces dernières afin de faire en sorte que les engagements pris lors de la Réunion de haut niveau se traduisent en actes.

## Aperçu d'une sélection d'engagements de la Déclaration Politique sur la base des Demandes clés du Mouvement pour la CSU

Il est proposé d'utiliser les thèmes des demandes clés du Mouvement pour la CSU (Demandes clés pour la CSU) comme fil conducteur pour le suivi et les revues de progrès dans la mise en œuvre des engagements de la Déclaration Politique. Les Demandes clés pour la CSU constituent un programme ambitieux visant à accélérer les progrès vers la CSU qui a été développé par les membres de la CSU2020 et tous les acteurs du Mouvement pour la CSU : parlementaires, société civile, secteur privé, réseaux et milieux académiques. Les Demandes clés ont influencé la Déclaration Politique en offrant une base pour coordonner les efforts de plaidoyer que l'ensemble des parties prenantes ont porté ensemble tout au long de la préparation de la Réunion à haut-niveau des Nations Unies. Les engagements de la Déclaration Politique reflètent fortement les Demandes clés.



Garantir une impulsion politique au-delà de la santé



Ne laisser personne de côté



Réguler et légiférer



Défendre la qualité des soins



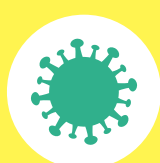
Investir plus, investir mieux



Investir plus, investir mieux



Égalité entre les hommes et les femmes



Préparation aux urgences sanitaires

## Déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la CSU

« Couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé »

La déclaration politique est un engagement historique pris par les dirigeants qui place la CSU au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

« Nous, chefs d'État et de gouvernement et représentants d'États et de gouvernements, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 23 septembre 2019 [...] convenons de ce qui suit » :

5. Noter que la mise en place de la couverture sanitaire universelle est non seulement essentielle pour réaliser les objectifs de développement durable liés à la santé et au bien-être, mais aussi pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, veiller à la qualité de l'éducation, parvenir à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes, assurer un travail décent et la croissance économique, réduire les inégalités, garantir l'avènement de sociétés justes, pacifiques et inclusives et mettre en place et promouvoir des partenariats, et que, dans le même temps, la réalisation des objectifs et cibles inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est indispensable pour permettre à tous de mener une vie saine et garantir le bien-être de chacun, l'accent étant mis sur la santé tout au long de la vie ;

6. Réaffirmer qu'il importe que les pays prennent en main cette entreprise et que c'est aux gouvernements, à tous les niveaux, qu'il revient en premier lieu de tracer leur propre voie vers la mise en place de la couverture sanitaire universelle, et souligner qu'en ce qui concerne la couverture sanitaire universelle, il importe que l'initiative politique s'étende au-delà du secteur de la santé dans le cadre d'approches associant tous les pouvoirs publics et la société dans son ensemble, ainsi que selon des démarches plaçant la santé au cœur de toutes les politiques, en axant l'action menée sur l'équité et la prise en compte des parcours de vie dans leur intégralité ;

9. Considérer que la couverture sanitaire universelle consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès, sans discrimination, à des services de base nécessaires, définis au niveau national, pour ce qui est de la promotion de la santé, de la prévention, du traitement, de la réadaptation et des soins palliatifs, et à des médicaments et des vaccins de base, sûrs, abordables, efficaces et de qualité, tout en faisant en sorte que leur coût n'entraîne pas de difficultés financières pour les usagers, en particulier les pauvres, les personnes vulnérables et les couches marginalisées de la population.

Articulé autour des demandes clés du Mouvement pour la CSU, le présent document comprend des extraits modifiés de la Déclaration politique, en faisant référence aux numéros de paragraphes concernés pour chaque cible, action ou engagement.

L'intégralité du texte est consultable en ligne:  
<https://undocs.org/fr/A/RES/74/2>

## CIBLES CLÉS

La déclaration politique détermine des domaines d'action clés afin d'encadrer les objectifs politiques, d'orienter la mise en œuvre et d'accélérer l'action en faveur de la CSU. Elle comprend également plusieurs cibles qui constituent une base solide pour le suivi des avancées.

« Nous nous engageons donc à intensifier nos efforts et à poursuivre la mise en œuvre des mesures suivantes : »

**Accès et protection contre les risques financiers:** 24. Accélérer les efforts en vue de mettre en place la couverture sanitaire universelle d'ici à 2030 pour permettre à chacun et à chacune de mener une vie saine et de connaître le bien-être tout au long de sa vie et, à cet égard, réaffirmer notre détermination à :

- Faire progressivement en sorte qu'un milliard de personnes supplémentaires accèdent à une couverture d'ici à 2023, en vue de parvenir à une couverture universelle d'ici à 2030 ;
- Inverser la tendance à la hausse des dépenses de santé à la charge des patients, qui constitue une situation catastrophique à laquelle il faut mettre un point d'arrêt, et éliminer la paupérisation due à ces dépenses d'ici à 2030;

**Mobilisation des ressources:** 42. Élargir les services de santé essentiels de qualité, renforcer les systèmes de santé et mobiliser des ressources pour la santé dans les pays en développement, notant que, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé, un montant supplémentaire de 3 900 milliards de dollars au total d'ici à 2030 permettrait de prévenir 97 millions de décès prématurés et d'ajouter entre 3,1 et 8,4 années à l'espérance de vie dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

**Dépenses publiques consacrées à la santé:** 43. Optimiser les allocations budgétaires en matière de santé, élargir suffisamment le volant budgétaire et donner la priorité à la santé dans les dépenses publiques, tout en assurant la viabilité budgétaire, et augmenter s'il y a lieu leurs dépenses publiques de santé, en accordant une importance particulière aux soins primaires, si nécessaire, en fonction du contexte et des priorités à l'échelle nationale, tout en prenant acte de la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé tendant à ce qu'au moins 1 pour cent du produit intérieur brut en plus soit consacré aux dépenses de santé;

**Personnels de santé :** 60. Prendre immédiatement des mesures pour trouver une solution au problème du manque de travailleurs sanitaires de par le monde, qui devraient être 18 millions de plus, et répondre à la demande croissante en services sanitaires et sociaux, qui exige la création de 40 millions d'emplois de travailleurs sanitaires d'ici à 2030.

## ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DE LA DÉCLARATION POLITIQUE



### Garantir une impulsion politique au-delà de la santé

**S'engager à instaurer la CSU pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, au titre d'un contrat social.**

**La santé au cœur de toutes les politiques:** 26. Mener des politiques à fort impact pour protéger la santé des populations et prendre en compte les facteurs déterminants de la santé, notamment les facteurs sociaux, économiques et environnementaux, de façon globale et intersectorielle dans le cadre d'une démarche à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics qui mette la santé au cœur de toutes les politiques;

**Faire de la santé publique une priorité:** 27. Faire de la promotion de la santé et de la prévention des maladies des priorités, en œuvrant à l'adoption de politiques de santé publique, à une bonne gouvernance des systèmes de santé, à l'éducation, à la communication en matière de santé et à l'alphabétisation sanitaire, ainsi qu'en bâtissant des villes sûres, saines et résilientes;

**Capacité de direction:** 55. Renforcer la capacité des autorités gouvernementales nationales à exercer un rôle de direction stratégique et de coordination, en mettant l'accent sur les interventions intersectorielles, ainsi que renforcer la capacité des autorités locales;

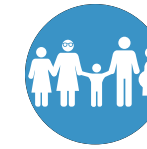
**Direction stratégique:** 59. Assurer la direction stratégique de la mise en place de la couverture sanitaire universelle au plus haut niveau politique et promouvoir une plus grande cohérence des politiques et des actions coordonnées dans le cadre d'approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et plaçant la santé au cœur de toutes les politiques, et concevoir une action coordonnée et intégrée, multisectorielle et concernant la société dans son ensemble;

**La CSU dans les situations d'urgence:** 73. Promouvoir l'adoption d'approches plus cohérentes et plus inclusives pour garantir une couverture sanitaire universelle dans les situations d'urgence, notamment par la coopération internationale;

**Secrétaire général de l'ONU et élan politique:** 81. Prier le Secrétaire général de continuer à collaborer avec les États Membres pour maintenir et renforcer l'élan politique en faveur de la couverture sanitaire universelle;

### Repère:

79. Fixer des objectifs nationaux mesurables et renforcer les dispositifs nationaux de suivi et d'évaluation afin de permettre un suivi régulier des progrès accomplis en vue de la mise en place de la couverture sanitaire universelle d'ici à 2030;



### Ne laisser personne de côté

**Rechercher l'équité dans l'accès à des services de santé de qualité avec une protection financière.**

**Réduction des obstacles financiers:** 39. Mener des politiques de financement de la santé efficaces afin de répondre aux besoins non satisfaits et d'éliminer les obstacles financiers qui entravent l'accès, de réduire les dépenses à la charge des patients qui entraînent des difficultés financières et d'assurer à tous, tout au long de la vie, une protection contre les risques financiers, en particulier aux pauvres et aux personnes qui sont vulnérables ou se trouvent dans des situations de vulnérabilité;

**Accès aux médicaments et aux produits de santé:** 49. Encourager un élargissement de l'accès à des médicaments essentiels de qualité, qui soient sûrs, efficaces et d'un coût abordable, y compris aux médicaments génériques, aux vaccins, aux outils de diagnostic et aux technologies sanitaires, en veillant à ce qu'ils soient répartis équitablement, afin de garantir l'offre de services de santé de qualité à un prix abordable et en temps voulu;

**Personnels de santé:** 61. Élaborer, améliorer et rendre disponible une formation fondée sur des données factuelles qui tienne compte des différentes cultures et des besoins spécifiques des femmes, des enfants et des personnes handicapées, et élargir l'éducation et la formation sanitaires à l'échelle des communautés pour que les personnes puissent recevoir des soins de qualité tout au long de leur vie;

**Personnes vulnérables/en situation d'exclusion:** 70. Veiller à ne laisser personne de côté, en s'efforçant de venir en aide aux plus défavorisés en premier, et rendre autonomes les personnes qui sont vulnérables ou en situation de vulnérabilité et répondre à leurs besoins physiques et mentaux en matière de santé, notamment les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés, les déplacés et les migrants;

**Des systèmes de santé résilients:** 72. Promouvoir la mise en place de systèmes de santé solides et résilients qui permettent d'atteindre les personnes qui sont vulnérables ou se trouvent dans des situations de vulnérabilité, et d'appliquer le Règlement sanitaire international (2005);

### Repère:

67. Renforcer les systèmes d'information sanitaire et collecter des données de qualité, à jour et fiables pour suivre les progrès et identifier les lacunes dans la réalisation universelle et inclusive de l'objectif de développement durable no 3 en garantissant que les statistiques utilisées pour le suivi des progrès permettent réellement de rendre compte des progrès accomplis sur le terrain en vue de la mise en place de la couverture sanitaire universelle;



## Réguler et légiférer

**Créer un environnement régulateur et juridique solide et habilitant qui réponde aux besoins des populations.**

**Transparence des prix:** 50. Améliorer la disponibilité, l'accessibilité financière et l'efficacité des produits de santé en veillant à une plus grande transparence en ce qui concerne les prix tout au long de la chaîne de valeur, notamment en renforçant la réglementation et en établissant des partenariats avec les parties intéressées, y compris avec les secteurs industriel, privé et civil, compte tenu des cadres juridiques et des contextes nationaux et régionaux, pour les mobiliser de manière constructive;

**Des institutions efficaces:** 56. Mettre en place des institutions efficaces, responsables, transparentes et inclusives à tous les niveaux pour mettre fin à la corruption et garantir la justice sociale, l'état de droit, la bonne gouvernance et la santé pour tous;

**Capacités réglementaires:** 58. Améliorer les capacités réglementaires et renforcer un dispositif réglementaire et législatif, dans le souci de l'éthique et du principe de responsabilité, qui permette l'inclusion de toutes les parties prenantes, y compris les fournisseurs publics et privés, favorise l'innovation, protège contre les conflits d'intérêts et les abus d'influence, et réponde aux besoins en constante évolution dans une période de changement technologique rapide;

### Repère:

57. Renforcer les cadres législatifs et réglementaires et promouvoir la cohérence des politiques en vue d'assurer une couverture sanitaire universelle, notamment en promulguant des lois et en mettant en œuvre des politiques qui facilitent l'accès aux services, produits et vaccins de santé essentiels, tout en favorisant la sensibilisation aux risques des produits médicaux de mauvaise qualité ou falsifiés, et en assurant la qualité et la sécurité des services, produits et pratiques des personnels de santé, ainsi que la protection financière;

### Repère:

24. Faire progressivement en sorte qu'un milliard de personnes supplémentaires accèdent, d'ici à 2023, à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments, des vaccins, des outils de diagnostic et des technologies sanitaires de base de qualité, sûrs, efficaces et abordables, en vue de parvenir à une couverture universelle d'ici à 2030;



## Défendre la qualité des soins

**Mettre en place des systèmes de santé de qualité qui inspirent confiance aux personnes et aux communautés.**

**Des interventions de qualité fondées sur les besoins:** 25. Agir en menant les interventions les plus efficaces, les plus probantes en termes de résultats et de qualité, les plus axées sur l'être humain, les plus sensibles aux questions de genre et aux besoins des personnes handicapées et les plus rationnelles eu égard aux données factuelles, afin de satisfaire les besoins de toutes les populations, à tous les âges;

**Soins de santé primaires:** 46. Élargir la prestation des soins de santé primaires, en y voyant une priorité, puisqu'ils sont la pierre angulaire de systèmes de santé durables et intégrés qui soient axés sur l'être humain et enracinés dans les communautés locales, et qu'ils forment le soubassement de la mise en place d'une couverture sanitaire universelle, tout en renforçant un dispositif efficace d'aiguillage entre le niveau primaire et les autres niveaux de soins;

**Des systèmes de santé sûrs, de qualité et centrés sur la personne:** 48. Intensifier les efforts déployés pour mettre en place et renforcer des systèmes de santé de qualité qui soient axés sur l'être humain et faire en sorte qu'ils donnent de meilleurs résultats en veillant à la sécurité des patients, en faisant fond sur des soins de santé primaires solides et des politiques et stratégies nationales cohérentes pour assurer l'offre de services de santé de qualité et sûrs;

**Personnels de santé:** 62. Intensifier les efforts visant à promouvoir le recrutement et la rétention de travailleurs sanitaires compétents, qualifiés et motivés, et encourager l'adoption de mesures incitatives pour assurer une répartition équitable de travailleurs sanitaires qualifiés, notamment dans les zones rurales, difficiles d'accès ou mal desservies et dans les domaines où la demande de services est importante;

**Décisions fondées sur les données factuelles:** 65. Renforcer les capacités d'intervention en matière de santé et d'évaluation des technologies, de collecte et d'analyse des données, tout en respectant la vie privée des patients et en favorisant la protection des données, pour que des décisions informées puissent être prises à tous les niveaux, sachant le rôle que jouent les outils numériques de santé pour permettre aux patients de s'investir davantage, en leur donnant accès à leurs informations de santé personnelles, en favorisant leur alphabétisation sanitaire et en leur donnant la possibilité de participer davantage aux décisions cliniques, l'accent étant mis sur la communication entre les professionnels de la santé et leurs patients;

**Innovation et technologie:** 66. Encourager, en y consacrant des investissements, une utilisation éthique, dans le souci de la santé publique, de technologies pertinentes fondées sur des données factuelles et conviviales, y compris les technologies numériques, et l'innovation, afin d'accroître l'accès à des services de santé et à des services sociaux connexes de qualité et à l'information pertinente, d'améliorer la rentabilité des systèmes de santé et la prestation et l'offre de soins de qualité;



## Investir plus, investir mieux

**Appuyer le financement public et harmoniser les investissements de santé.**

**Cibles de dépenses adaptées à la situation nationale:**

40. Amplifier l'action menée pour s'assurer que les objectifs de dépenses fixés au niveau national pour des investissements de qualité dans les services de santé publique soient appropriés et conformes aux stratégies nationales de développement durable, et permettre la transition vers un financement durable grâce à la mobilisation des ressources publiques intérieures;

**Financement public:** 41. Veiller à ce que les dépenses publiques intérieures consacrées à la santé soient suffisantes, le cas échéant, élargir la mise en commun des ressources allouées à la santé, maximiser l'efficacité des dépenses de santé et en assurer une répartition équitable, sachant que les investissements privés peuvent avoir un rôle à jouer, selon que de besoin;

**Financement extérieur:** 45. Fournir des financements adéquats, prévisibles et durables, s'appuyant sur des données factuelles, tout en améliorant leur efficacité, pour appuyer les efforts déployés à l'échelle nationale afin de mettre en place la couverture sanitaire universelle, par des voies nationales, bilatérales, régionales et multilatérales, y compris par la coopération internationale et l'assistance financière et technique, en envisageant d'utiliser des mécanismes de financement traditionnels ou novateurs, ainsi qu'à la faveur de partenariats avec le secteur privé et les autres acteurs concernés, étant entendu que le financement de la santé suppose une solidarité mondiale et des efforts collectifs;

**Investissement dans les nouvelles technologies et l'innovation:**

66. Encourager, en y consacrant des investissements, une utilisation éthique, dans le souci de la santé publique, de technologies pertinentes fondées sur des données factuelles et conviviales, y compris les technologies numériques, et l'innovation, afin d'accroître l'accès à des services de santé et à des services sociaux connexes de qualité et à l'information pertinente, d'améliorer la rentabilité des systèmes de santé et la prestation et l'offre de soins de qualité;

### Repère:

43. Optimiser les allocations budgétaires en matière de santé, élargir suffisamment le volant budgétaire et donner la priorité à la santé dans les dépenses publiques, tout en assurant la viabilité budgétaire, et augmenter s'il y a lieu leurs dépenses publiques de santé, en accordant une importance particulière aux soins primaires, si nécessaire, en fonction du contexte et des priorités à l'échelle nationale, tout en prenant acte de la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé tendant à ce qu'au moins 1 pour cent du produit intérieur brut en plus soit consacré aux dépenses de santé;



## Avancer ensemble

**Établir des mécanismes multipartites afin de mobiliser l'ensemble de la société pour un monde en meilleure santé.**

**Innovation du secteur privé:** 53. Reconnaître que le secteur privé joue un rôle important dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments;

**Approche faisant intervenir la société dans son ensemble:** 59. Concevoir une action coordonnée et intégrée, multisectorielle et concernant la société dans son ensemble, tout en reconnaissant la nécessité de coordonner le soutien de toutes les parties prenantes pour atteindre les objectifs nationaux de santé;

**Partenariats mondiaux:** 77. Revitaliser et promouvoir des partenariats mondiaux solides avec toutes les parties prenantes concernées afin d'appuyer, de manière collaborative, les efforts déployés par les États Membres, notamment par l'offre d'un appui technique, le renforcement des capacités et la mobilisation, en faisant fond sur les réseaux mondiaux existants tels que le Partenariat mondial pour la couverture sanitaire universelle (CSU2030) et, à cet égard, prendre acte de la présentation prochaine du plan d'action mondial « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous » ;

### Repère:

54. Engager toutes les parties prenantes concernées, y compris la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, selon qu'il conviendra, par la mise en place de plateformes et de partenariats multipartites, participatifs et transparents, à contribuer à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des politiques de santé et politiques sociales et à examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés à l'échelle nationale pour mettre en place la couverture sanitaire universelle;



## Égalité entre les hommes et les femmes

**Mettre en avant l'égalité entre les hommes et les femmes, corriger les dynamiques de pouvoir liées au genre et garantir les droits des femmes et des filles comme principes fondamentaux de la CSU.**

**Renforcement de la position des femmes au sein des personnels de santé:** 63. Offrir aux femmes de meilleures possibilités et un meilleur environnement de travail pour leur permettre de jouer un rôle et d'exercer des responsabilités dans le secteur de la santé, en vue de favoriser la représentation, la motivation, la participation et l'avancement de toutes les femmes au sein des personnels, en remédiant aux inégalités et en éliminant les préjugés à leur égard, et notamment en supprimant les inégalités de rémunération, tout en notant que les femmes, qui constituent actuellement 70 pour cent des personnels de santé et des travailleurs sociaux, se heurtent encore souvent à des difficultés considérables pour accéder aux responsabilités et à des postes de décision;

**Santé sexuelle et reproductive:** 68. Assurer, d'ici à 2030, un accès universel aux soins de santé sexuelle et procréative, y compris en ce qui concerne la planification familiale, l'information et l'éducation, et la prise en compte des questions de santé procréative dans les stratégies et politiques nationales et faire en sorte que chacun et chacune puisse exercer ses droits en matière de procréation;

**Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques:** 69. Intégrer la prise en compte des questions de genre à l'échelle des systèmes lors de la conception, de l'application et du suivi des politiques de santé, en tenant compte des besoins spécifiques de toutes les femmes et de toutes les filles, pour que l'égalité des genres et l'avancement des femmes dans les politiques et systèmes de santé puissent être une réalité;



## Préparation aux urgences sanitaires

**Promouvoir des systèmes de santé solides et résilients pour améliorer la préparation et la réponse aux urgences sanitaires.**

**Systèmes de santé résilients:** 72. Promouvoir la mise en place de systèmes de santé solides et résilients qui permettent d'atteindre les personnes qui sont vulnérables ou se trouvent dans des situations de vulnérabilité, et d'appliquer le Règlement sanitaire international (2005)<sup>11</sup>, de se préparer aux pandémies, de prévenir et de détecter d'éventuelles épidémies et d'organiser la riposte le cas échéant ;

**CSU en situation d'urgence:** 73. Promouvoir l'adoption d'approches plus cohérentes et plus inclusives pour garantir une couverture sanitaire universelle dans les situations d'urgence, notamment par la coopération internationale, en assurant la continuité des services de santé essentiels et des systèmes de santé publique, conformément aux principes humanitaires ;

**Préparation et réponse:** 74. Renforcer les systèmes de préparation et d'intervention sanitaires d'urgence, ainsi que les capacités aux niveaux national, régional et international, notamment pour atténuer les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles sur la santé ;

### Pour en savoir plus sur la Réunion de haut niveau des Nations Unies

Ce document a été préparé initialement à l'occasion de la Journée mondiale pour la CSU en 2019 et mis à jour en juillet 2020.

## ACTIONS DE SUIVI

### « Dans le prolongement de la présente déclaration politique, nous : »

82. Prions le Secrétaire général de présenter, en consultation avec l'Organisation mondiale de la Santé et les autres entités compétentes, un rapport d'activité à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, ainsi qu'un rapport assorti de recommandations aux fins de l'application de la présente déclaration et de la mise en place d'une couverture sanitaire universelle à sa soixante-dix-septième session, qui serviront de référence à la réunion de haut niveau devant se tenir en 2023;

83. Décidons de convoquer une réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle en 2023 à New York, en vue d'entreprendre un examen complet de l'application de la présente déclaration pour identifier les lacunes existantes et les solutions envisageables afin d'accélérer les progrès vers la mise en place d'une couverture sanitaire universelle d'ici à 2030, réunion dont la portée et les modalités seront arrêtées au plus tard à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, compte tenu des résultats des autres initiatives en cours en rapport à la santé et de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

CSU2030